



Copro horizontale 2 lots

Par **Digafd**, le **18/05/2021** à **12:56**

Nous avons une maison en copropriété horizontale de deux lots avec jouissance exclusive de nos lots

notre copropriétaire a construit un mur de séparation sur les parties communes en limite de son lot

nous n'avons en commun qu'un mur mitoyen

pas de façade pas d'entrer seul le terrain désormais clôturé pas ses soins

peut-on toujours parler de copropriété

peut-on demander à un huissier en immobilier de constater ce fait afin de pouvoir faire une scission

Par **beatles**, le **18/05/2021** à **13:58**

Bonjour,

De quand date votre dite copropriété horizontale ?

Qui a décidé de la créer ?

Qui a demandé le permis de construire ?

Cdt.